République Française
Département
SEINE ET MARNE

Procès-verbal
Registre des délibérations de Commune de Beaumont du Gatinais
Séance du 30-11-2023

L'an 2023 et le 30 novembre à 19 heures 15, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu autorisé par Monsieur Le Sous-Préfet, MAIRIE 1 rue Montgaudier sous la présidence de POZO Nicolas Maire

Présents : M. POZO Nicolas, Maire, Mmes : CÔME Valérie, DE SOUSA MARQUES Anne, LECHARME-BENOIST Sylvie, MASSYN Caroline, MM : BROSSIER Olivier, GALLICE Nicolas, JAIRE Jean-Claude, SIMON Cédric,

Absents : MONCEL Lilas,

Excusés ayant donné procuration : JAMESSE Patricia donne pouvoir à DE SOUSA MARQUES Anne, TRIPET Philippe donne pouvoir à POZO Nicolas

Excusés : FOREST Christiane, CLÉDIÈRE Philippe

Secrétaire de séance : MASSYN Caroline

Date de la convocation : convocation reçue le 24 novembre par mail pour un conseil le 30 novembre 2023
Date d'affichage :

SOMMAIRE

Début de séance : 19 heures 15

Présentation par Bouygues de son projet

Des représentants de Bouygues présentent leur nouveau projet mis à jour.
Projet précédent : 62 logements avec 50 T4, 12 T5.
Nouveau projet : **71 logements** avec 19 T2 , 34 T3 et 18 T4 sur une surface d'environ 1 hectare.
Présence d'une salle commune, avec un animateur mis à disposition pendant un a, d'un jardin potager, d'un terrain de pétanque, et d'un écran végétal.

Questions posées et réponses

- Au bout d'un an que devient la salle commune → elle reste commune et peut être utilisée par la commune.
- Peu de transport sur Beaumont → Les locataires auront des véhicules
- Ces 71 logements sur quel terrain en m2 → 2 hectares (après vérification il semblerait que ce soit plutôt 1 hectare)
- Ecran végétal et voirie : qui est en charge de l'entretien → le bailleur
- Concernant l'eau et d'éventuels impayés, le bailleur peut il se porter garant → la question lui sera soumise

Approbation des procès-verbaux du 25 mai 2023 et du 28 septembre 2023.

pour : 11 contre : 0 abstention : 0

Décision modificative numéro un au budget de l’eau et de l’assainissement.

Pour payer la redevance pour la pollution de l'eau d'origine domestique et pour payer les amortissements.

pour : 11 contre : 0 abstention : 0

Décision modificative numéro 3 au budget de la commune.

Pour payer les dernières factures de la maison de santé (raccordement fibre, électricité).

pour : 11 contre : 0 abstention : 0

Demande de subvention au titre de la DETR/DSIL année 2024, dossier numéro un.

Dans le cadre du schéma défense incendie :

Pour l’achat d’un terrain au Perray AK084
10 euros le m2
Environ 300 m2
Avec prise en charge de la moitié du bornage 750 euros

Devis COLAS 15 666.56 (bâche) € HT
Terrain 3000 € HT
Bornage 750 € HT
Soit un total de 19 416,56 € HT

pour : 11 contre : 0 abstention : 0

Demande de subvention au titre de la DETR/DSIL année 2024, dossier numéro 2.

Dans le cadre du schéma défense incendie :

Lieu : Villeneuve (sur terrain appartenant à la commune)
Devis COLAS 15 666.56 € HT (bâche)

pour : 11 contre : 0 abstention : 0

Demande de subvention au titre du Bouclier de sécurité.

Dans le cadre de la vidéo protection, renouvellement des caméras (avec un contrat avec la gendarmerie pour prendre la main à distance).

Lieux : Mairie et site 5
Devis INEO 26 566.45 € HT

pour : 11 contre : 0 abstention : 0

Demande de subvention, Caisse d’Allocations Familiales.

Rénovation des sanitaires dans le centre de loisirs, pour accueillir les enfants de moins de 6 ans.
Devis CIRET 4 594.55 € HT

pour : 11 contre : 0 abstention : 0

Demande de subvention, Mutualité Sociale Agricole

Rénovation des sanitaires dans le centre de loisirs, pour accueillir les enfants de moins de 6 ans.
Devis CIRET 4 594.55 € HT

pour : 11 contre : 0 abstention : 0

CESU dématérialisés

Depuis 3 ans, plus personne n'utilise de CESU.
Délibération pour ne plus les accepter (frais bancaires élevés)

pour : 11 contre : 0 abstention : 0

Frais de scolarité année 2022-2223

Frais de scolarité, de car et de cantine 2022-2023, facturation auprès des mairies du RPI

pour : 11 contre : 0 abstention : 0

Maison médicale : loyer du cabinet pour le médecin

50 euros par mois hors charge

pour : 11 contre : 0 abstention : 0

Maison médicale : charges

40 euros par mois pour chaque cabinet

pour : 11 contre : 0 abstention : 0

DEPART DE SIMON CEDRIC 21h12

Autorisation à émettre un titre pour le nettoyage du bungalow de chantier.

pour : 10 contre : 0 abstention : 0

Autorisation à émettre un titre pour encaisser les repas du CCAS

36 euros par repas pour les moins de 70 ans.

pour : 10 contre : 0 abstention : 0

Achat d'un terrain Le Perray pour création d'une défense incendie.

Terrain AK084
10 € le M2
300 M2
Bornage (la moitié prise en charge) 750 €
Total : 3750 €

pour : 10 contre : 0 abstention : 0

Autorisation à engager les dépenses d'investissement budget de la commune.

A hauteur de 25% du montant engagé en 2023

pour : 10 contre : 0 abstention : 0

Autorisation à engager les dépenses d'investissement budget de l'eau et de l'assainissement

A hauteur de 25% du montant engagé en 2023
pour : 10 contre : 0 abstention : 0

RPQS Eau potable

pour : 10 contre : 0 abstention : 0

RPQS assainissement collectif

pour : 10 contre : 0 abstention : 0

RPQS assainissement non collectif

pour : 10 contre : 0 abstention : 0

Règlement de l'assainissement collectif

Montant 650 € TTC par an de non-conformité

pour : 10 contre : 0 abstention : 0

Règlement de l'assainissement non collectif

Montant 650 € TTC par an de non-conformité après le délai prescrit

pour : 10 contre : 0 abstention : 0

Convention relative à l'utilisation d'un plan d'eau privé comme réservoir incendie.

Terrain Z0276 pour protéger le moulin Berthon

pour : 10 contre : 0 abstention : 0

Zone d'accélération des énergies renouvelables.

Suite à la loi d'accélération de l'énergie renouvelable, autorisation de faire l'étude de détermination des zones d'accélération des énergies renouvelables.

pour : 10 contre : 0 abstention : 0

Syndicat des énergies de Seine-et-Marne, adhésion des communes de Dammartin en Goële et Héricy.

pour : 2	COME Valérie, JAIRE Jean Claude
contre : 5	DE SOUSA MARQUES Anne Cécile, JAMESSE Patricia, POZO Nicolas, GALLICE Nicolas, TRIPET Philippe
abstention : 3	BROSSIER Olivier, LECHARME- BENOIST Sylvie, MASSYN Caroline

Taux de promotion pour les avancements de grade.

100 % pour tous les grades

pour : 10 contre : 0 abstention : 0

Tableau du personnel

Ajustement avec les créations de poste et modification des taux horaire en correspondance

pour : 10 contre : 0 abstention : 0

Centre de gestion : mise en concurrence d'un marché d'assurance des risques statutaires.

pour : 10 contre : 0 abstention : 0

RIFSEEP, filière administrative.

Concerne les agents titulaires de la fonction publique de la filière administrative

pour : 10 contre : 0 abstention : 0

RIFSEEP, filière technique

pour : 10 contre : 0 abstention : 0

Prime pouvoir d'achat exceptionnel.

100 € pour les agents compatibles avec la prime

pour : 10 contre : 0 abstention : 0

Communication des décisions prises par Mr le maire dans le cadre de sa délégation de pouvoir.

Mr le Maire informe des décisions relatives à l'exercice des droits de préemption, et cite la liste des décisions de non préemption.

Points divers

Information de Mr le Maire

- Mise en place de composteurs à déchets (à venir) (salle polyvalente, cantine et salles associatives)
- Besoin de renouvellement d'outils (taille haies, débrousailleuse)
- Chemin Champion : le mettre en sens unique. Jean Claude Jaire indique que ce chemin est déjà en sens unique. Ceci est appuyé par d'autres conseilles. Vérification de la conformité de ces panneaux, et d' un arrêté.

Mr Simon Cédric indique (avant son départ) que certains administrés ne connaissaient pas l'existence de la télécabine. Il est répondu que la communication a été faite par toutes les voies (boîte aux lettres : petit Beaumontois, et courrier – réseaux - et panneau pocket). La télécabine est à ce jour arrêtée en attente d'être récupérée par les parties concernées.

Madame Lecharme- Benoist demande une vérification de la conformité de l'angle de ce ralentisseur. Mr Jaire indique que ce ralentisseur est conforme. Madame Lecharme-Benoist insiste pour une nouvelle vérification. **Madame Lecharme-Benoist demande à ce que le point "ralentisseur" soit repris au prochain ODJ, comme déjà demandé.** ***Ajout post conseil : Mme Lecharme-Benoist demande une communication des mesures prises à la vérification.***

Mme Massyn remercie la commune d'avoir mis des illuminations de Noel dans les Hameaux.

Mme Massyn a été sollicitée par un administré au Perray, qui indique que des noms de rues seront obligatoires pour toutes les rues et chemins d'ici peu. Cet administré indique que les ruelles n'ont pas de nom au Perray. Mr le Maire répond qu'il y a une obligation d'avoir une adresse, si on souhaite qu'un chemin ait un nom, il faut en faire la demande par courrier auprès de la mairie.

Fin de la séance : 22h49

Le secrétaire de séance Le Maire

Nicolas POZO